



CONCOURS COMPLET 2008

AVANT PROGRAMME

CCI*
CCI**

*DIJON – BONVAUX
FRANCE*

Du 21 au 25 mai 2008

Nom du concours (catégorie) : CCI* CCI**	Lieu : DIJON/BONVAUX	NF : FRA
	Date : 21 au 25 mai 2008	

Mis à jour en novembre 2006

CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément au(x):

- Statuts FEI, 22^{ème} Edition, effective 15 avril 2007
- Règlement Général FEI, 22^{ème} Edition, effective le 1^{er} juin 2007
- Règlement Vétérinaire, 10^{ème} Edition révision effective le 1^{er} juin 2006
- Règlement des Concours Complets de la FEI, 22^{ème} Edition 1^{er} janvier 2006
- Règlement FEI 2008 de la Coupe du Monde™ (si nécessaire)
- Règlement Spécial FEI sur la participation des cavaliers de poneys et enfants, 8^{ème} Edition, 1er janvier 2006 (si nécessaire)
- ainsi qu'à toute modification et révision ultérieures publiées par la FEI.

Le concours se déroule conformément aux "Statuts" et au "Règlement Général" de la FEI. Les "Statuts" et le "Règlement Général" comportent une clause arbitrale selon laquelle tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes sera réglé exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

Les FN doivent s'assurer que tous les participants ont l'âge correct et que les cavaliers et chevaux sont enregistrés auprès de la FEI.

Approuvé par la FEI

Lausanne, le

Signature:

Catrin Norinder

Directeur Départements Concours Complet & Olympique

N.B. Tout texte en VERT doit être pris en considération par le Comité Organisateur et par les FN et peut être supprimé du programme avant l'impression SEULEMENT après l'approbation finale de la FEI.

I. INFORMATIONS GENERALES (Art. 115)**1. DESCRIPTION DU CONCOURS** (Art. 103 & 503)

Statut : CIC CCI CCIO CIC3*-W
 avec Steeple-chase
 Championnat Jeux
 Catégorie : Seniors Jeunes Cavaliers Juniors Poneys
 Niveau : 1* 2* 3* 4*
 Date : 21 mai 2008 - 25 mai 2008
 Lieu : DIJON BONVAUX Coordonnées GPS : +47° 21' 55"
 +4° 58' 13"
 Pays : FRANCE

2. ORGANISATEUR (Adresse complète)

Nom : L'ETRIER DE BOURGOGNE
 Adresse : Castel de la Colombière

 Code postal : F 21000 DIJON
 Téléphone : 0 380 318 879 Téléfax: 0 380 637 871
 Email : etrier@etrierdebourgogne.fr Site internet: www.etrierdebourgogne.fr

3. COMITE D'ORGANISATION (Art. 101.6)

Présidents d'Honneur : François REBSAMEN, Maire de Dijon, Jean-Pierre PAPET,
 Président du Comité Régional d'Équitation de Bourgogne

Président du Concours : Jean-Manuel CAMPAGNARI
 Directeur du Concours :
 Secrétaire du Concours : Marianne PAINGUET
 Chef de Presse : Philippe SAUVAGEOT
 Email : etrier@etrierdebourgogne.fr

4. DETAILS DES CONTACTS SUR LE SITE

Adresse : Téléphone :

II. OFFICIELS (*Prénom, Nom et Nationalité*)**1. JURY DE TERRAIN** (*Art. 148, 550.1/.2 – voir tableau Section B*)

CCI*

CCI**

Président : Yves-François BELZ, FRA, Juge intern. Guy OTHEGUY, FRA, Juge Intern.

Membre : Solange PANNETIER, FRA, Candidat Intern. Pascal LAURENCON, FRA, Juge Intern.

Membre : Maria Emanuella MASSARO, ITA, Candidat Intern.

Juge de Saut d'Obstacles pour les concours 3 & 4 étoiles : **2. 1. DELEGUE TECHNIQUE** (*Art. 156, 550.1/.2, 550.8 – voir tableau Section B*)

Nom : Vincent DEBRICHAMBAUT, FRA, Intern.

Email : **3. ASSISTANT DELEGUE TECHNIQUE** (*obligatoire pour les concours 3&4 étoiles & Championnats*)

Nom : Nom, nationalité et statut FEI officiel

Email : **3. CHEF DE PISTE** (*Art. 155, 550.1/.2 – voir tableau Section B*)

Nom : Gilbert LECRIVAIN, FRA, Intern.

Email : **4. COMMISSAIRE EN CHEF** (*Art. 144, 550.6*)

Nom : Pierre ANDRE, FRA, Intern. Assisté de Jean-Bernard NAPPI, FRA

Email : **5. DELEGUE VETERINAIRE & VETERINAIRE ASSOCIE** (*Art. 158, 549.4, 550.4. Un Membre Associé est obligatoire pour les CCI*)

Délégué Vétérinaire : Yves GAY, FRA, Intern.

Membre Associé : Charles François LOUF, FRA, Intern.

6. COMMISSION VETERINAIRE (*Art. 158, 549.4, 550.4*)

Président : Yves GAY, FRA, Intern.

Délégué Vétérinaire Etranger : Nom et nationalité

Membre : Charles François LOUF, FRA, Intern.

7. VETERINAIRE DU CONCOURS (*doit être différent du Délégué Vétérinaire Officiel*)

Nom : CABINET VOLTAIRE

Adresse : 15 Bis Bd Voltaire 21000 DIJON FRANCE

8. MARECHAL-FERRANT

Nom : Franck FIQUET et Alain PUCET

9. DOCTEURNom : SAMU 21 et François AUDRY**III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES****1. HORAIRE PROVISOIRE (Art. 509 & 518)**

Les juniors engagés dans le CCI* seront regroupés pour l'inspection vétérinaire le jeudi 22 mai après-midi et pour le dressage le vendredi 23 mai. Les jeunes cavaliers dans le CCI seront regroupés pour le dressage le jeudi 22 mai après-midi.**

	CCI*	CCI**
• La reconnaissance officielle du parcours	21 mai 2008 Libre	21 mai 2008 Libre
• La Première Inspection des chevaux	21 mai 2008 10H	21 mai 2008 14H
• La déclaration des partants	21 mai 2008 12H	
• Le premier départ – Dressage	21 mai 2008 14H	22 mai 2008
• Le premier départ - Epreuve de Fond	24 mai 2008 9H	23 mai 2008 11H
• La Troisième Inspection des chevaux	25 mai 2008 9H	24 mai 2008 14H
• Le premier départ - Saut d'Obstacles	25 mai 2008 10H30 (les 30 derniers)	24 mai 2008 16H
• La remise des prix	25 mai 2008 17H	24 mai 2008 18H

2. REPRISE DE DRESSAGE (Art. 524, Annexe 2 du Règlement de Concours Complet)

Reprise FEI 2005 4* A	<input type="checkbox"/>	Reprise FEI 2005 4* B	<input type="checkbox"/>
Reprise FEI 2005 3* A	<input type="checkbox"/>	Reprise FEI 2005 3* B	<input type="checkbox"/>
Reprise FEI 2005 2* A	<input type="checkbox"/>	Reprise FEI 2005 2* B	<input checked="" type="checkbox"/>
Reprise FEI 2005 1* A	<input type="checkbox"/>	Reprise FEI 2005 1* B	<input checked="" type="checkbox"/>

3. EPREUVE DE FOND (Annexes 5a et 5b du Règlement de Concours Complet)

Concours	Phases	CCI*	CCI**
	Genre de terrain	Herbe et mâchefer légèrement vallonné	Herbe et mâchefer légèrement vallonné
	Longueur	4100 m	4500 m
	Vitesse	520 m/mn	550 m/mn
	Nombre approximatif d'efforts/d'obstacles	30/20	32/21

4. EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES (*Annexes 5a pour les CCI & 5b pour les CIC*)

		CCI*	CCI**
Concours	Type de terrain :	Sable <input type="checkbox"/> Herbe <input checked="" type="checkbox"/>	Sable <input type="checkbox"/> Herbe <input checked="" type="checkbox"/>
	Distance :	450 m	500 m
	Vitesse :	350 m/min	350 m/min
	Nombre d'efforts :	13	14
	Nombre d'obstacles	11	11

ECURIES :Grandeur du box : 3 m x 3 m (**minimum 3m x 3m**)**IV. PRIX - CLASSEMENT** (*Art. 128, 129 & 130*)

	CCI*	CCI**
Montant total des prix en espèces	8 000€	12 000€
Répartition / classement & catégories	1 prix pour 4 partants ou fraction de 4	1 prix pour 4 partants ou fraction de 4
Autres informations sur la distribution des prix	1er 1700€, 2ème 1300€, 3ème 1000€, 4ème 900€, 5ème 700€, 6ème 400€, 7ème 300€ les suivants se partagent 1 700€ avec un maximum de 170€	1er 3400€, 2ème 2500€, 3ème 2000€, 4ème 1200€, 5ème 800€ les suivants se partagent 2 100€ avec un maximum de 200€
Déduction de la taxe		

V. PARTICIPATION / INVITATIONS (*Art. 107, 108, 120, 507 & Annexe 8*)Un palefrenier par cavalier (*Art. 507.2*)

Nombre de FN invitées	26 Allemagne, Antilles Néerlandaises, Autriche, Australie, Belgique, Les Bermudes, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Norvège, Nouvelles Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Tunisie, États-unis
Nombre de cavaliers de la nation invitante	libre
Nombre de cavaliers par FN	10
Nombre de chevaux par cavalier (limité à 4 pour le Cross-Country)	4
Procédure en cas d'engagements excessifs. A spécifier	

VI. ENREGISTREMENT DES CAVALIERS & DES CHEVAUX

Tous les cavaliers et chevaux participant à des Concours Internationaux en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI (Art. 511.1 & 511.2).

1. QUALIFICATIONS

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506. Nous vous prions de bien vouloir inclure cet article dans l'avant-programme (se référer à la section B & au Règlement de Concours Complet Art. 506).

2. ENGAGEMENTS *(Art. 121, 510 & Annexe 1 de la liste de contrôle pour toute information à inclure sur les listes de départs et les résultats finaux)*

Les concurrents sont engagés auprès du CO par l'intermédiaire de leur FN (Art. 121.1)

Tous les chevaux et concurrents participant à un concours international doivent être enregistrés auprès de la FEI.

a) Championnats *(Art. 510.2)*

	CCI*
Engagements de principe (8 semaines avant)	Date : 24 Mars 2008
Engagements Nominatifs (4 semaines avant)	Date : 21 Avril 2008
Engagements Définitifs (4 jours avant la 1ère Insp. des Chevaux)	Date : 17 Mai 2008
Montant de l'engagement	Montant :

a) CCI / CIC – *la date de clôture sera établie par le CO (Art. 510.1)*

	CCI*	CCI**
Date de clôture des engagements :	12 Mai 2008	
Montant de l'engagement par cheval : Box compris	270€	300€
<p>Engagements cavaliers étrangers : Les engagements des cavaliers étrangers accompagnés du pré-engagement (150€/cheval) doivent être envoyés par courrier, fax ou email à etrier@etrierdebourgogne.fr. avec copie FFE : activités.inter@ffe.com. Le solde à régler à l'arrivée sur le lieu du concours. Code IBAN pour le règlement par virement bancaire : FR76 1213 5003 0004 7688 1130 306</p>		

Les cavaliers français devront adresser leur demande de participation **avant Lundi 28 avril avant 12H par fax ou par courrier.** FFE-DTN Bureau des compétitions internationales 81 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt Cedex Fax : 00.33.1.58.17.58.53

Les engagements (bulletins papier) devront parvenir à **F.F.E. COMPET** -81 Avenue Edouard Vaillant- 92517 Boulogne Billancourt Cedex **avant le lundi 12 mai 2008, 12h00** (midi) ou par Minitel : code **3615 FFE COMPET/** internet www.ffecompet.com

3. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS & LES CHEVAUX (Art. 136.1 & 2)

Les concurrents sont autorisés ou ne sont pas autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136.1 & 2 (obligatoire pour tous les concours)

oui non

4. HEBERGEMENT (Art. 132, 133 & 508) – se référer au formulaire standard d'entrée pour les détails

A) BOXES : Le prix des boxes est compris dans le montant de l'engagement. Boxes sur PAILLE. Seront donnés par jour 1 botte de paille par cheval, 5 kg de granulés et 5 kg de foin. Tout autre forme de nourriture et/ou litière (copeaux en particulier) sera livrée sur demande formulée avec les engagements définitifs et facturés en sus (copeaux = 13€ la balle).

Tous chevaux non participants au concours, peuvent être admis dans l'enceinte de celui-ci, sous réserve de répondre aux conditions administratives et réglementaires. Boxes = 100€ à régler à la réservation.

B) ACCUEIL

Les jours et heures d'arrivée des cavaliers et chevaux ainsi que les moyens de transport utilisés devront être spécifiés aux Organisateur afin de faciliter leur arrivée. L'accueil sur le terrain commencera le **mardi 20 mai à partir de 14 heures**.

RESTAURATION assurée par LE TRAITEUR LANDAIS.

VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 1004.2, 1005, 1011, 1021.1 & 518)

Se référer à la section Règlement - Références.

1. FORMALITES DE DOUANE & CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

FORMALITES DE DOUANE

Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export (Règlement Vétérinaire Art. 1004.2).

Nom de la compagnie de transport de chevaux représentant le CO :

Adresse complète / téléphone / fax / e-mail :

CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la quarantaine, etc. **Veillez annexer des exemplaires de permis d'importation** (pour les tests de santé par des laboratoires) qui seront requis pour les chevaux participant à ce concours. En cas de doutes ou problèmes, veuillez contacter le Département Vétérinaire de la FEI dès que possible.

2. LABORATOIRE AGREE

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (**Règlement Vétérinaire Art. 1021 et Bulletin FEI**).

Nom :
Adresse :

Code postal :
Téléphone : Téléfax:
Email :

LA PROTECTION DU CHEVAL

Le Code de Conduite suivant a été élaboré par la FEI et est adressé à toutes les personnes concernées par le bien-être des chevaux de compétitions. Son but est d'assurer la santé et le bien-être des chevaux participant aux compétitions sous l'égide des Règlements de la FEI, ainsi que de préserver une image positive du sport équestre. Afin de promouvoir cette image, il est important que le Code de Conduite soit inclus dans les **Avant-programmes** et il est également recommandé qu'il figure dans les **Programmes** des concours internationaux plus importants.

CODE DE CONDUITE POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. *Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.*
2. *Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.*
3. *Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.*
4. *Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.*
5. *La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.*

1. QUALIFICATION DES CONCURRENTS & DES CHEVAUX (Art. 506) - Concours Complet – *inclure les parties appropriées pour chaque niveau et catégorie de concours*

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506. Nous vous prions de bien vouloir inclure cet article dans l'avant-programme.

1.1. Principes

Afin de participer à une épreuve internationale un cavalier et un cheval doivent avoir obtenu un Résultat Qualificatif (RQ) lors de plusieurs concours d'un niveau inférieur.

Les conditions sont décrites ci-dessous. Avec l'accord de la FEI et de leur propre FN, les CO peuvent imposer des qualifications supplémentaires pour les chevaux et/ou les cavaliers, lesquelles doivent être publiées dans le programme.

1.2. Résultat Qualificatif (RQ)

Un Résultat Qualificatif (RQ) est obtenu en terminant un concours dans le cadre d'une performance globale minimum, comme suit :

- pas plus de 75 points de pénalité en Dressage et
- pas plus de 20 pénalités aux obstacles lors de l'épreuve de Cross Country, pas plus de 90 secondes de dépassement du temps optimum lors de l'épreuve de Cross Country. Dès 2005, lors de concours qualificatifs de niveau 4 Etoiles (CH, CCIO, CCI), le temps maximum de dépassement du temps optimum est de 120 secondes et
- pas plus de 16 pénalités aux obstacles.

1.3. Authentification de qualification pour les concours

1.3.1. Toutes les FN, y compris la nation invitante, sont responsables de certifier que les cavaliers et les chevaux inscrits pour des concours internationaux sont correctement qualifiés en accord avec les conditions du Règlement.

1.3.2. Toutes les épreuves qualificatives doivent être reconnues, et tous les concours nationaux doivent être certifiés comme étant de niveau de difficulté équivalent au niveau d'étoile de l'épreuve internationale.

1.3.3. Le Délégué Technique ou celui désigné comme tel doit vérifier que tous les cavaliers et chevaux prenant part à toute épreuve internationale sont certifiés aptes à concourir par leur FN ou sont dispensés en accord avec cet article.

1.4. Période de qualification et délai

1.4.1. Les Résultats Qualificatifs pour les CIO, CCI et CIC doivent être obtenus l'année en cours ou lors des 2 précédentes années.

1.4.2. Le délai pour obtenir le Résultat Qualificatif final pour un CIC/CNC est de 2 semaines avant le 1^{er} jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme. Le délai pour obtenir les Résultats Qualificatifs pour un CCI est de 4 semaines avant le 1^{er} jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme.

1.4.3. Les Qualifications peuvent être obtenues en combinaison ou séparément par le cavalier et le cheval.

1.5. Résultats Qualificatifs (RQ) minimum requis pour les CCIO/CCI/CIC/CICO

	CCI / CCIO	CIC / CICO
1 *	Chevaux et cavaliers doivent être certifiés aptes à concourir par leur FN	Chevaux et cavaliers doivent être certifiés aptes à concourir par leur FN
2 *	2 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 1* ou 1x CIC 2* <u>plus</u> 1x CIC 2* ou 2x CNC 2 *	1 résultat qualificatif demandé : 1x CIC 1* ou 1x CNC 2*
3 *	3 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 2* <u>plus</u> 1x CIC 3* <u>plus</u> 1x CIC 3* ou CNC 3*	2 résultats qualificatifs demandés : 1x CIC 2* <u>plus</u> 2x CIC 2* ou 1x CNC 3*
4 *	3 résultats qualificatifs minimum demandés: 1x CCI 3* <u>plus</u> 1x CIC 3* <u>plus</u> 1x CIC 3* ou 2x CNC 3*	

Championnats de Concours Complet – Qualifications requises : voir Art. 506.7**2. OFFICIELS** (*seulement pour référence – nommer en conséquence*)

Les Juges, Délégués Techniques et Chefs de Piste pour tous les concours internationaux seront nommés selon le tableau ci-dessous (**Article 550**)

CCI (3DE)	4 Etoiles	3 Etoiles	2 Etoiles	1 Etoile
Jury de Terrain (JT)	3 Juges	3 Juges	Option entre 2 ou 3 membres	Option entre 2 ou 3 membres
	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	1 membre du JT doit être choisi sur les listes FEI	Peut être Juge national si le DT est sur les listes FEI
	Trois Juges "I" ou "O" obligatoires	Un Juge "I" ou "O" obligatoire		Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Un Juge de Saut d'Obstacles obligatoire	Un Juge de Saut d'Obstacles obligatoire		
Délégué Technique (DT)				Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Le DT doit être choisi sur la liste "I" de la FEI	Le DT doit être choisi sur la liste "I" de la FEI	Le Chef de Piste et le DT doivent être choisis sur les listes FEI «I» ou «C»	Le DT peut être national si un membre du JT est sur les listes FEI

Chef de Piste	Le Chef de Piste doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le Chef de Piste doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le Chef de Piste et le DT doivent être choisis sur les listes FEI "I" et "C"	Le Chef de Piste peut être national
	Membre du JT étranger obligatoire	Membre du JT étranger obligatoire	Officiel étranger obligatoire	
Vétérinaires	1 Délégué Vétérinaire & 1 Vét Associé choisis sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire & 1 Vét Associé choisis sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet. Le Vét Associé peut être remplacé par le Vét de Terrain	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet. Le Vét Associé peut être remplacé par le Vét de Terrain
Commissaire en Chef	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Commissaire en Chef national qualifié
Commission d'Appel	Pour les Championnats, la nomination du Président et des Membres de la Commission d'Appel doit être en accord avec le Règlement Général Art. 154 & Devoirs Art .164			

CIC (1DE)	3 Etoiles	2 Etoiles	1 Etoiles
Jury de Terrain (JT)	2 ou 3 membres Soit le DT soit un membre du JT doit être de nationalité étrangère	2 ou 3 membres	2 ou 3 membres
	Tous les membres du JT doivent être choisis sur les listes FEI	An moins un membre du JT doit être choisi sur les listes FEI	Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Un Juge "I" ou "O" obligatoire		Peuvent être Juges nationaux si le DT est sur les listes FEI
	Juge de Saut d'Obstacles obligatoire		
Délégué Technique (DT)	Le DT doit être choisi sur la liste FEI "I"	Le DT doit être choisi sur les listes FEI	Soit un membre du JT soit le DT doit être choisi sur les listes FEI
	Soit le DT soit l'un des membres du JT doit être de nationalité étrangère	Exigence de la nationalité étrangère pas obligatoire, cependant un membre du JT, le TD ou le Chef de Piste doivent être choisis sur les listes FEI «I»	Le DT peut être national si un membre du JT est sur les listes FEI
Chef de Piste	Doit être choisi sur les listes FEI	Peut être Chef de Piste national	Peut être Chef de Piste national
(cas exceptionnel) AUS & NZL seulement pour raisons de coûts	Exigence de la nationalité étrangère pas obligatoire, cependant 2 membres du JT, le DT et le Chef de Piste doivent être sélectionnés sur les listes «I» FEI	n/a	n/a
Vétérinaires	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet	1 Délégué Vétérinaire choisi sur la liste FEI des Vétérinaires de Concours Complet

Commissaire en Chef	Choisi sur la liste FEI des Commissaires en Chef de Concours Complet	Commissaire en Chef national qualifié	Commissaire en Chef national qualifié
Commission d'Appel	Pour les Championnats, la nomination du Président et des Membres de la Commission d'Appel doit être en accord avec le Règlement Général Art. 154 & Devoirs Art .164		

3. QUESTIONS VETERINAIRES / DOMAINES

3.1 EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au "Règlement de Concours Complets", **Art. 518.1 pour les CCI et 518.2 pour les CIC.**

Art. 511.2.2

Chaque cheval engagé dans des CCN, CIC 2/1* et CCI 2/1* à l'étranger et tous les chevaux engagés dans des CIC 3*, CCI 4/3*, Championnats, CCIO, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI et, si valable, d'un numéro d'enregistrement FEI, permettant de les identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

Art. 511.2.3

Les chevaux participant à des CCN, CIC 2/1* et CCI 2/1* dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le Paragraphe 2.2. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et facilement identifiables, à moins qu'il n'existe aucune réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.

3.2 VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, REGLEMENT VETERINAIRE ANNEXE VI (sauf pour les concours ayant lieu en NZL et en AUS)

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps **d'un à trois mois**. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les **6** mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus.

3.3 PRELEVEMENTS POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS

("Règlement Vétérinaire", Chapitre V & VI et Annexe III)

Des contrôles réguliers sont effectués lors des CCI 4/3*, CCIO, épreuves qualificatives pour la Coupe du Monde, Finales, Championnats et Jeux, tandis que pour d'autres CCI, le prélèvement d'échantillons est recommandé. Lors de ces prélèvements, le nombre de chevaux contrôlés est à la discrétion du Vétérinaire de Prélèvement/Délégué Vétérinaire; cependant un nombre minimal de trois est recommandé (Art. 1016 Règlement Vétérinaire).

Des directives particulières sont applicables pour les concours qui sont couverts par le Programme du Contrôle des Médications de la FEI (seulement groupes I & II).

3.4 PROGRAMME DE CONTROLE DES MEDICATIONS (SEULEMENT GROUPES I & II)

Il est conseillé aux Comités Organisateurs d'épreuves FEI pour les groupes I & II de facturer l'équivalent de CHF 12.50 par cheval et par concours comme participation aux frais du Programme MCP.

3.5 LABORATOIRE AGREE (SEULEMENT GROUPES I & II)

Selon le Programme de Contrôle des Médications dans les **Groupes I et II** tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le **Laboratoire des Courses Hippiques, Verrières-le-Buisson, France**. Le laboratoire central MCP sera révisé en juin 2005. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous l'Art. 1016, ou pour des concours organisés par d'autres groupes que les groupes I et II, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste (Règlement Vétérinaire Art. 1021).

4. DIVERS

4.1 RECLAMATIONS/PLAINTES (Art 167 & 171)

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution d'une valeur de CHF 150.- ou équivalent.

4.2 DEDUCTIONS SUR LES PRIX EN ESPECES

Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent figurer dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le CO doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.

4.3 CARTE MEDICALE (Annexe 8 du Règlement de Concours Complet)

Pour l'Epreuve de Fond et le Saut d'Obstacles, il est recommandé que les CO attirent l'attention des cavaliers sur l'obligation de porter sur eux, de manière visible, leur carte médicale. Cette carte médicale sera vérifiée par le CO à l'arrivée des cavaliers et par le Médecin Officiel et le Délégué Technique pour des informations plus détaillées.

4.4 ASSURANCES

Détails concernant les assurances pour les concurrents, les chevaux, etc.
Responsabilité du CO pour les dommages corporels, les dégâts de feu, vol, etc.

A imprimer textuellement dans chaque programme:

«Le propriétaire du cheval ou le cavalier est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses auxiliaires, ainsi que par son cheval. Il est donc conseillé à chaque propriétaire ou cavalier de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant la participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur"».

4.5 ORGANISATION DU CONCOURS (Art. 114 & 115)

Dans des circonstances exceptionnelles, le CO se réserve le droit de modifier l'avant-programme pour clarifier des questions ou des problèmes causés par des oublis ou des circonstances imprévisibles. De telles modifications, effectuées après l'approbation de la FN, doivent être autorisées par la FN et notifiées au Secrétaire Général de la FEI.

4.6 TITRES D'ENTREE DANS LES ENCEINTES DE LA MANIFESTATION

Les détails concernant les titres d'accès nécessaires dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, cavaliers et autres personnes doivent être spécifiés.

4.7 ECURIES

Mesures de sécurité et fonction des commissaires lors de concours internationaux, voir Annexe II de la Liste de Contrôle.

4.8 RÉSULTATS

Afin de pouvoir publier en 2007 les résultats pour les qualifications, ces derniers devront être envoyés à la FEI immédiatement après la fin de chaque concours. Veuillez vous référer au format obligatoire pour les CCI et les CIC. Envoyer ces résultats, si possible sous format Excel, par e-mail à «f.diserens@horsesport.org» immédiatement après la fin du concours. Sur ces feuilles de résultats doivent impérativement figurer les numéros de passeports FEI des chevaux. Mentionner également tous les cavaliers n'ayant pas terminé le concours. **Veillez également mentionner la distance exacte du parcours de Cross-country.**

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES LORS DES CONCOURS INTERNATIONAUX

Directives pour la mise en vigueur de l'Art. 1005.2

1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES

Pour une sécurité optimale des écuries, celles-ci doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée des personnes non autorisées ainsi que la sortie des chevaux. La surface doit être suffisamment large pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux des écuries tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, plusieurs disciplines autorisent dans certaines situations spécifiques un système de sécurité des écuries moins stricte (voir règlement de chaque discipline).

Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux et/ou les palefreniers.

L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2. du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer des autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité Organisateur.

2. CONTROLE DE L'ENTREE

Un système de contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries à tout moment.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

3. SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES

Un Commissaire au moins, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou rapidement atteignable à proximité des écuries, 24 heures sur 24 heures pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illégales ou de mauvais traitement envers les chevaux. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef.

Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

4. PALEFRENIERS

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La Personne Responsable doit s'assurer que ses palefreniers ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

5. DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DES CONCOURS

Le déplacement des chevaux entre les écuries, le terrain d'entraînement, le pâturage et l'arène principale doit être rigoureusement contrôlé. Les dispositions optimales pour les disciplines de Saut et de Dressage sont jointes. Il va de soit qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

6. SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement soient adéquatement surveillés pendant les heures d'ouverture officielles. Il doit également s'assurer que des contrôles soient effectués à l'improviste dans tous les terrains d'entraînement pendant leur fermeture officielle.

7. PATURAGE

Pour toutes les compétitions en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Ce pré doit être utilisé exclusivement pour y faire brouter les chevaux ou les promener à la main.

Le Juge Etranger/DT du concours devra veiller tout spécialement à l'application des normes ci-dessus, aussi raisonnablement que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourra être envisagé.

Cette section comprend des documents qui doivent être retournés soit à la FEI soit à l'OC lors de toute compétition internationale.

**I. FEUILLE D'INSCRIPTION
FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE**

Feuille d'inscription standard 2008 / Formulaire de qualifications (à annexer à chaque feuille d'inscription)

Nom du concours : _____

Date : _____

Format :	CCI (3DE) / CIC	Niveau	1* (Une Etoile) Etoiles) 2* (Deux Etoiles) 3* (Trois Etoiles) 4* (Quatre Etoiles)
-----------------	-----------------	---------------	--

Statut :	Championnat	Jeux	CCIO	Coupe du Monde
-----------------	--------------------	-------------	-------------	-----------------------

CAVALIER : (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____ M./Mme/Mlle

No d'enregistrement FEI : _____

Adresse fixe : _____

Pays : _____ **Code postal :** _____

No de tél. : _____ **No de fax :** _____

No de portable : _____ **Adresse e-mail :** _____

Nationalité : _____ **Date de naissance** _____

Pays de domicile : _____ *(pour raisons fiscales)*

Adresse de contact : _____

(si différent de l'adresse fixe) _____

Pays : _____ **Code postal :** _____

No de tél. : _____ **No de fax :** _____

No de portable : _____ **Adresse e-mail :** _____

CHEVAL (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____

No d'enregistrement FEI: _____ **Année de naissance:** _____

Je certifie que les informations ci-dessus sont correctes et que si l'inscription est acceptée, je respecterai le Règlement FEI et les conditions du programme du concours.

Signature : _____ **Date:** _____
(Cavalier)

Approbation de la Fédération Nationale :

En signant ci-dessous, la FN du cavalier mentionné sur ce formulaire d'inscription confirme que le cavalier et le cheval sont dûment qualifiés selon le formulaire de qualification ci-joint ou sont aptes à participer au concours (CCI 1*,CIC 1*, CCIO 1*) selon le règlement en vigueur.

Nom de la FN : _____

Signature du Représentant de la FN: _____

Timbre de la FN : _____

QUALIFICATIONS 2008

Ce formulaire doit être complété et retourné avec le formulaire d'inscription pour tout concours de niveau supérieur à un Une Etoile

CHEVAL Nom..... No d'enregistrement FEI :.....

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Classement final

CAVALIER Nom No d'enregistrement FEI.....

(à remplir si les qualifications sont différentes que celles du cheval ci-dessus)

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cheval	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Classement final

Signature: Cavalier

FN

Annexe : détails pour l'inscription (spécifique à chaque concours ; les concours individuels peuvent rajouter leurs propres points)

Informations détaillées recommandées pour l'inscription

- Options:
- Méthode de paiement :
 - Exigences des écuries
 - Dates/heures de départ et d'arrivée
 - Litière
 - Fourrage
 - Liaison électrique du boxe
 - Logement des cavaliers, palefreniers, propriétaires
 - Eligibilité pour des prix spéciaux

No de contact, téléphone :

- Plus proche parent
- Palefrenier / Cavalier (période nocturne)

PROPRIETAIRE(S) (comme enregistré dans le Passeport FEI)

1. Nom : _____ M./Mme/Mlle/*Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

2. Nom : _____ M./Mme/Mlle/Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

CHEVAL :

Nom : _____

No d'enregistrement FEI / Passeport FEI : _____ Mère : _____

Année de naissance : _____ Race : _____

Sexe : _____ Hauteur : _____

Robe : _____ No de Stud Book : _____

Père : _____ Pays de naissance : _____

NOTES, COMMENTAIRES

Cheval : _____

Cavalier : _____ Couleurs XC : _____

Situation de famille : _____ Nom de jeune fille : _____

Nom du conjoint : _____ Profession : _____

Ancien cavalier au concours : _____

Nom de l'entraîneur : _____

Détails sur le propriétaire : _____

Historique du cavalier, précédents succès équestres :

Historique du cheval, Concours Complets (CCI), Championnats, CIC, etc...:

II . FORMULAIRES DE RESULTATS**CCI**Judges / *Juges* :Technical Delegate / *Délégué Technique* :Course Designer / *Chef de Piste* :

Prénom & Nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistre- ment FEI	Dressage		Steeple-Chase		Cross-Country		Saut d'Obstacles		Total
				Score		Obst.	Temps	Obst.	Temps	Pén. Obst.	Pén. temps	
1 A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-		00-	00.00-	00-	00.00-	00.00-	00.00-	00.00
2				-		-	-	-	-	-	-	-
3				-		-	-	-	-	-	-	-
4				-		-	-	-	-	-	-	-
5				-		-	-	-	-	-	-	-
6				-		-	-	-	-	-	-	-
7				-		-	-	-	-	-	-	-
8				-		-	-	-	-	-	-	-
9				-		-	-	-	-	-	-	-
10				-		-	-	-	-	-	-	-
11				-		-	-	-	-	-	-	-
12				-		-	-	-	-	-	-	-
13				-		-	-	-	-	-	-	-
14				-		-	-	-	-	-	-	-
15				-		-	-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours***En cas de pénalités dans les Phases A & C, rajouter une colonne****Inclure les tous les cavaliers/chevaux ayant pris part au concours, y compris ceux retirés/éliminés**

CICJudges / *Juges* :Technical Delegate / *Délégué Technique* :Course Designer / *Chef de Piste* :

	Prénom & nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage	Cross-Country		Saut d'obstacles		Total
					Score	Obst.	Temps	Pén- obst.	Pén. temps	
1	A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00.00	00.00-	00.00
2					-	-	-	-	-	-
3					-	-	-	-	-	-
4					-	-	-	-	-	-
5					-	-	-	-	-	-
6					-	-	-	-	-	-
7					-	-	-	-	-	-
8					-	-	-	-	-	-
9					-	-	-	-	-	-
10					-	-	-	-	-	-
11					-	-	-	-	-	-
12					-	-	-	-	-	-
13					-	-	-	-	-	-
14					-	-	-	-	-	-
15					-	-	-	-	-	-
16					-	-	-	-	-	-
17					-	-	-	-	-	-
18					-	-	-	-	-	-
19					-	-	-	-	-	-
20					-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours*

Inclure les tous les cavaliers/chevaux ayant pris part au concours, y compris ceux retirés/éliminés

**EVENTING CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DE CONCOURS COMPLET**

Dates

Place

Judges / *Juges* :

Technical Delegate / *Délégué Technique* :

Course Designer / *Chef de Piste* :

TEAM CHAMPIONSHIP / CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

NF	Cavalier	Cheval	Résultat final	TOTAL
1	A..... B..... C.... D..... E..... F.... G..... H.....	Y..... T..... J.. L.....	00.00 00.00 00.00 00.00	00.00
2				
3				
4				

Teams started the championship / *Equipes ont pris le départ*

Teams completed the competition / *Equipes ont terminé*

III. FORMULAIRE MCP

FORMULAIRE DE COMMANDE POUR LES EQUIPEMENTS DE PRELEVEMENT APPROUVES PAR LA FEI

Le MCP est effectué dans les Groupes I et II, par les Equipes de Contrôle composées de vétérinaires et de techniciens et par les laboratoires, tous étant directement régis par la FEI.

Aux concours internationaux qui ne sont pas couverts par le MCP ou à ceux qui le sont, mais au cours desquels des prélèvements doivent être effectués en l'absence, pour une raison ou une autre, des Equipes de Contrôle, la Commission/Délégué Vétérinaire procédera conformément au Rég. Vét. Chapitre VI.

Afin de pourvoir à cette éventualité, l'équipement de prélèvement approuvé peut être commandé directement à l'aide du formulaire adéquat auprès de:

LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES
Contrôle antidopage
15 rue du Paradis
F – 91370 Verrières-le-Buisson
Téléfax: (+33) 1 69 75 28 30

Les commandes doivent être reçues au moins deux mois avant la date requise. LAB facturera directement les équipements commandés par toute personne autre que les Vétérinaires de Contrôle du MCP désignés par la FEI.

Il serait judicieux que les FN stockent un nombre suffisant d'équipements de prélèvement destinés à l'usage des organisateurs de concours internationaux.

**FEI MEDICATION CONTROL PROGRAMME
EQUIPMENT ORDER FORM**

AU : FAX: 00331 69 75 28 30
 LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES
 Contrôle Antidopage
 15 rue du Paradis
 F-91370 Verrières-le-Buisson

cc: FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE FAX: 0041 21 310 47 60
 Dr Frits Sluyter
 Administrateur du Programme de Contrôle des Médications
 Avenue Mon-Repos 24
 P.O. Box 157

CH-1000 Lausanne 5

(A imprimer ou taper)

DE : Nom _____
 Rue _____
 Ville _____
 Pays _____
 Téléphone _____
 Fax _____

SVP facturer la commande suivante à la FEI comme suit :

FEI/LAB KITS

1 kit par cheval à prélever
(y compris seringues, aiguilles, etc...)

indiquer le nombre demandé
.....

Date: Signature:

28 jours de délai de livraison